



AGGLOMERATION DE FRIBOURG
AGGLOMERATION FREIBURG

N°13

Message du Comité d'agglomération
au Conseil d'agglomération

**Message en vue de l'adoption
du budget 2018
de l'Agglomération de Fribourg**

Séance du Conseil d'agglomération du 12 octobre 2017

Sommaire

I. Généralités.....	1
II. Budget de fonctionnement 2018 : commentaires.....	1
III. Budget d'investissement 2018 : commentaires.....	10
IV. Proposition à l'attention du Conseil d'agglomération.....	14

Annexes

- Annexe 1 : Budget 2018 de l'Agglomération (budget de fonctionnement et budget d'investissement)
- Annexe 2 : Tableau récapitulatif des coûts par domaine et par commune
- Annexe 3 : Projet d'arrêté sur le budget de fonctionnement 2018
- Annexe 4 : Projet d'arrêté sur le budget d'investissement 2018 / partie mobilité
- Annexe 5 : Projet d'arrêté sur le budget d'investissement 2018 / partie aménagement

Glossaire :

Toutes les abréviations sont en italique dans le document.

Agglomération	Agglomération de Fribourg (institution)
agglomération	agglomération fribourgeoise (territoire)
B+R	Bike + Ride
Bureau	Bureau du Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg
CAME	Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement de l'Agglomération de Fribourg
CCult	Commission culturelle de l'Agglomération de Fribourg
CF	Commission financière de l'Agglomération de Fribourg
CFF	Chemin de Fer Fédéraux
Comité	Comité d'agglomération
Conseil	Conseil d'agglomération
CTIFR	Communauté tarifaire intégrale fribourgeoise
DAEC	Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions de l'Etat de Fribourg
DAEM	Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité de l'Agglomération de Fribourg
Ancienne directive	Directive sur le subventionnement des mesures du Plan directeur de l'Agglomération de Fribourg du 28 novembre 2012
Nouvelle directive	Directive sur le subventionnement des mesures du Plan directeur de l'Agglomération de Fribourg du 12 octobre 2016
FTR	Fribourg tourisme et régions
LEn	Loi du 9 juin 2000 sur l'énergie (RSF 770.1)
LTr	Loi cantonale sur les transports
MD	Mobilité douce
MIC	site « Marly Innovation Center »
NPR	Nouvelle Politique Régionale
OFT	Office fédéral des transports
PA2	Projet d'agglomération de deuxième génération
PA3	Projet d'agglomération de troisième génération
PDA	Plan directeur régional de l'Agglomération de Fribourg
P+R	Parkings d'échange de l'Agglomération
RCS	Région Capitale Suisse
Statuts	Statuts de l'Agglomération de Fribourg
TP	Transports publics
TPF	Transports publics fribourgeois
VLS	Vélos en libre-service

13 - 2016-2021 : Message en vue de l'adoption du budget 2018 de l'Agglomération de Fribourg

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'agglomération,

I. Généralités

Le *Comité d'agglomération (ci-après Comité)* vous soumet le budget de *l'Agglomération de Fribourg (ci-après Agglomération)* pour l'exercice 2018. Le présent message et ses annexes ont été validés par le *Comité* le 7 septembre 2017 et transmis pour examen à la *Commission financière (ci-après CF)* du *Conseil d'agglomération (ci-après Conseil)*.

Le budget de fonctionnement de *l'Agglomération* se présente comme suit :

Total des charges : CHF 26'969'100

Total des produits : CHF 26'969'100

Ce budget donne lieu à une diminution de CHF 842'500.

Salaires et retenues sociales

La projection des salaires à verser aux collaborateurs de *l'Agglomération* se base par défaut sur l'hypothèse d'une progression de un échelon pour les collaborateurs entrés en fonction avant le 1^{er} juillet 2017.

Statistiques de la population légale déterminantes pour les clés « aggro » et « TP »

Les statistiques officielles de la population légale au 31 décembre de l'année précédente n'étant publiées que dans le courant du mois de septembre, *l'Agglomération* n'est pas en mesure d'en tenir compte au niveau des clés dites « aggro » et « TP » dans lesquelles elle intervient. En lieu et place, lesdites clés se basent sur les données officielles les plus récentes, à savoir la population légale des communes membres au 31 décembre 2015.

II. Budget de fonctionnement 2018 : commentaires

0. Administration

Le total des charges s'élève à CHF 1'093'400 pour des produits escomptés de CHF 60'700. Il en ressort un solde à charge des communes membres de CHF 1'032'700, augmentant de CHF 180'700 par rapport au budget 2017.

010. Conseil d'agglomération

010.300.00 / 010.300.10 / 010.300.20 / 010.300.30 (+22'900 / +126%)

Les montants inscrits au titre des jetons de présences du *Conseil* et des commissions législatives tiennent compte d'une augmentation de l'indemnité versée par séance. Le *Bureau du Conseil (ci-après Bureau)* a, en effet, émis le souhait de proposer au *Conseil* cette adaptation. Cette modification est motivée par le recul dont dispose désormais *l'Agglomération* en termes de temps nécessaire à la préparation des séances concernées, et se base sur des exemples de tarifications appliquées hors *Agglomération* dans des cas comparables. Dans cette optique, il est tenu compte d'un jeton de présence rétribué à CHF 100/séance, contre CHF 50 à ce jour.

Le nombre de séances de l'organe législatif a, par ailleurs, été estimé comme suit :

- 4 séances du *Conseil*,
- 8 séances de la *CF*,
- 4 séances de la *Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement (ci-après CAME)*,
- 4 séances du *Bureau*.

011. Comité d'agglomération

011.300.00 / 011.303.00 (+15'000 / +15%)

Ce montant inclut les jetons de présence et les vacations des membres du *Comité*. Il se base sur une estimation du volume de travail et du nombre de séances prévus en 2018.

Pour 2018, la dotation inscrite à cette rubrique tient aussi compte d'une augmentation de l'indemnité versée à l'exécutif. Cette adaptation est motivée par le recul dont dispose à ce jour *l'Agglomération* quant au temps de préparation des séances concernées, et repose sur des exemples de tarifications appliquées hors *Agglomération* dans des cas comparables. Il en ressort une rétribution de CHF 100 par séance (contre CHF 80 à ce jour par séance du *Comité*, respectivement CHF 50 pour les autres séances) respectivement de CHF 50 par heure comptabilisée en vacations (contre CHF 25/h à ce jour).

Accessoirement, une diminution des charges sociales relevant de ces indemnités s'explique par la prise en compte de la situation individuelle des membres (réglementation régissant la rémunération soumise des membres atteignant l'âge de la retraite), ainsi que par un versement direct des indemnités à certaines des communes représentées.

020. Administration générale

020.301.00 (+25'600 / +6%)

Au 1^{er} janvier 2018, la dotation en personnel administratif sera la suivante :

- 1 équivalent plein temps pour le poste de Secrétaire général,
- 2.3 équivalents plein temps pour le secrétariat administratif,
- 1 équivalent plein temps pour les finances et la gestion administrative des ressources humaines.

La dotation du secrétariat administratif tient compte d'un renforcement des ressources humaines à hauteur de 0.3 EPT, rendue nécessaire par une charge croissante de travail.

020.309.00 (+2'000 / +10%)

Un montant de CHF 2'000 est globalement prévu par collaborateur sous contrat à durée indéterminée en matière de formation.

020.311.00 (+1'000 / +13%)

Le montant prévu en matériel de bureau porte notamment sur des imprimés spécialisés, du petit matériel et des services en lignes. Au titre de cette rubrique, il est d'autre part prévu que *l'Agglomération* souscrive à des licences annuelles relatives à l'utilisation d'une solution informatique de gestion de projet.

020.311.01/02 (+24'800 / +620%)

Les montants inscrits en équipements et en mobilier de bureau tiennent compte d'acquisitions à prévoir en lien avec un renforcement des ressources humaines (voir rubriques 020.301.00 et 300.301.10). Ils incluent d'autre part le remplacement d'équipements rendus obsolètes.

020.318.20 (+3'500 / +117%)

Le montant inscrit en matière d'émoluments de chancellerie porte sur des examens par les services de l'Etat des règlements concernant le personnel, l'organisation du *Conseil*, l'octroi des subventions culturelles, ainsi que des *Statuts de l'Agglomération (ci-après Statuts)*, lors de leurs révisions partielles prévues en 2018.

020.318.50 (+5'000 / +63%)

La dotation prévue à la rubrique des frais internet tient compte d'adaptations techniques et graphiques susceptibles d'être nécessitées sur le nouveau site web de *l'Agglomération*, à la suite de sa mise en ligne.

020.318.60 (+2'500 / +8%)

Le montant prévu à la rubrique des traductions tient compte de frais particulièrement importants en 2018, en lien avec la publication d'informations bilingues sur le nouveau site web de l'Agglomération

020.318.91 (sans équivalent en 2017)

A l'occasion des dix ans de l'Agglomération, le Comité prévoit une participation à la Foire de Fribourg. Cette présence vise à améliorer la visibilité de l'organisation et à présenter, au grand public, certaines facettes de ses activités de manière didactique ou ludique. Une réception officielle est également prévue de sorte à assurer une couverture médiatique de l'événement.

020.390.10 (sans équivalent en 2017)

La charge des intérêts se rapportant à l'administration générale fait l'objet d'une imputation interne. Ce montant relève d'un emprunt que l'Agglomération a été amenée à conclure en 2017 pour une durée d'une année. Ce financement doit en effet fournir à l'Agglomération une base de liquidités, lui permettant d'absorber les aléas de ses besoins en trésorerie en cours d'année. Elle se justifie tout particulièrement entre 2017 et la première partie de 2018, en lien avec le maintien imprévu, à un taux réduit de 57.5%, du subventionnement cantonal des coûts d'exploitation des transports publics (ci-après TP) (voir rubrique 650.461.10).

3. Culture

Le total des charges de la culture s'élève à CHF 2'329'900 pour des produits estimés à CHF 30'800. Il en ressort un solde à charge des communes membres de CHF 2'299'100, représentant une augmentation de CHF 103'500 par rapport au budget 2017.

300.300.00 (+8'000 / +133%)

Par analogie à ce qui est prévu dans le cas des organes législatifs (voir rubrique 010.300.00-30), le montant à prévoir en jetons de présence de la Commission culturelle (ci-après CCult) tient compte d'une augmentation de l'indemnité, passant CHF 100/séance (contre CHF 50 à ce jour).

Le nombre de séances de la CCult en 2018 a, par ailleurs, été estimé à 8, auxquelles doivent s'ajouter des séances de sous-groupes consacrées à des dossiers spécifiques.

300.301.00 / 300.301.10 (+43'800 / +39%)

Le traitement du personnel de la culture correspond à un taux d'activité d'un équivalent plein temps sous contrat à durée indéterminée auquel s'ajoute, pour la première fois en 2018, un poste de stagiaire à plein temps. Cette dotation supplémentaire est motivée par la charge de travail croissante liée au traitement des demandes, ce d'autant plus que l'année 2018 impliquera un important travail d'analyse en vue du renouvellement des subventions pluriannuelles. Cet apport supplémentaire permettra également de dégager les ressources indispensables à la conduite de projets stratégiques par la responsable, notamment en lien avec la révision des règlements régissant la promotion culturelle.

300.317.00 (+2'500 / +100%)

Les montants prévus en termes de frais de délégation et de traduction sont plus élevés que de moyenne. En effet, le renouvellement des subventions pluriannuelles pour la période 2019-2021 donnera lieu à l'organisation d'une cérémonie. Il nécessitera d'autre part la traduction d'un dossier de presse et des arrêtés relatifs à l'octroi des subventions précitées.

300.318.10 (sans équivalent en 2017)

Le montant prévu au titre des Assises de la Culture concerne la production d'un rapport qui, en fonction des conclusions d'une réflexion entreprise actuellement par le Comité de Pilotage de la démarche, pourrait faire l'objet d'un mandat externe en 2018.

300.365.10 / 300.365.20 / 300.365.50 (+35'000 / +2%)

Le *Comité* propose une augmentation du montant globalement alloué aux subventions pluriannuelles, annuelles et extraordinaires. Cette évolution se voit en effet motivée par l'évolution démographique et une augmentation des demandes d'acteurs culturels. Aussi, il propose l'adoption d'un montant total de CHF 2'075'000 pour le subventionnement des activités culturelles régionales, à répartir comme suit :

- CHF 1'545'000 en subventions pluriannuelles (300.365.10) : il en ressort une augmentation de CHF 15'000 en comparaison de ce qui figure au budget 2016. Cette évolution correspond à une adaptation à la hausse de la subvention accordée à la Société des Concerts.
- CHF 515'000 en subventions annuelles et extraordinaires (300.365.20).
- CHF 15'000 en soutien à la CarteCulture (300.365.50) : cela représente une baisse de CHF 5'000 par rapport au montant budgété en 2017. L'objectif du *Comité* d'assurer l'adéquation entre les frais administratifs liés au projet et le nombre de cartes effectivement distribuées.

6. Mobilité

Le total des charges de la mobilité s'élève à CHF 21'678'000 pour des produits se montant à CHF 12'199'300. Il en découle un solde à charge des communes membres de CHF 9'478'700, représentant une hausse de CHF 40'400 par rapport au budget 2017.

a) Administration du domaine de la mobilité

650.301.00/10 (-17'200 / -7%)

Une diminution de 20% est prévue en termes de taux d'activité du personnel à durée indéterminée, ramenant cette dotation de 2 à 1.8 équivalents plein temps. Le *Comité* prévoit en revanche le maintien d'une place de stage, pourvue à hauteur d'un équivalent plein temps annuel et affectée à parité aux domaines de la mobilité et de l'aménagement.

650.314.00 (sans équivalent en 2017)

Un montant est prévu pour le financement de mesures issues des projets d'agglomération donnant lieu à des dépenses d'importance minime, qu'il est approprié de comptabiliser par le biais du fonctionnement. En 2018, les mesures PA2 11.1, PA2 22.8, PA2 22.9 et PA2 22.14, portant sur trois aménagements légers de bandes cyclables et le déplacement d'un arrêt de bus à la rue St. Pierre, sont vouées à être financés au titre de cette rubrique.

650.318.10 (dotation inchangée)

Le montant prévu au titre des honoraires et frais d'études porte sur l'attribution d'éventuels mandats rendus nécessaires à la suite d'interventions parlementaires mais également sur des études spécifiques, en lien avec la mobilité, qui ne peuvent être attribuées à des rubriques déjà présentes dans le budget. Les dépenses sont ainsi fluctuantes en fonction des besoins qui apparaissent durant l'année correspondante au budget.

650.318.90 (dotation inchangée)

Le montant prévu au chapitre des prestations de tiers permet de conduire diverses actions, notamment en matière de communication. Les dépenses sont ainsi attribuées en fonction des besoins qui surviennent en cours d'année.

650.364.10 / 650.434.00 (prévisions inchangées)

L'Agglomération et la Communauté Tarifaire Intégrale Fribourgeoise (ci-après CTIFR) règlent la répartition des recettes provenant des parkings d'échanges P+R (ci-après P+R) selon les termes d'une convention, qui découlent du « Règlement sur le stationnement des véhicules sur les parkings d'échanges de l'Agglomération de Fribourg, approuvé le 9 septembre 2013 par le Conseil d'Etat ». Dans ce cadre, les recettes issues de la vente de titres journaliers sont reversées intégralement à la CTIFR tandis que les recettes provenant de la vente d'abonnements mensuels et annuels P+R sont attribués à l'Agglomération. Les prévisions budgétaires tiennent compte de la suppression de la fonction P+R du parking du Guintzet.

650.364.15 (dotation inchangée)

L'Agglomération s'est vue confier un rôle de coordination pour assurer le développement du réseau de VLS en 2017. Dans ce cadre, une procédure d'appel d'offres est actuellement en cours. Les résultats de cette démarche seront connus en 2018. Les exercices consécutifs se caractériseront ensuite par un modèle financier qui, en toute vraisemblance, différera de l'actuel, sans pour autant que ceci n'implique une augmentation des montants à financer. Au vu de ce qui précède, 2018 est une année transitoire. En l'état, le montant prévu ne diffère pas de celui de 2017. Par ailleurs, il est rappelé que le financement de cette rubrique est assuré exclusivement par les communes desservies par ce service.

650.365.01 (+15'000 / +100%)

Le montant prévu au titre de subventions à des institutions privées est principalement consacré aux associations actives dans la promotion de la mobilité durable. En 2018, le Comité prévoit de soutenir l'association *Pedibus*, les cours *Etre et Rester Mobile* ainsi que le *Défi Vélo*. Concernant ce dernier objet, les subventions versées jusqu'à présent par les communes membres sont reprises par l'Agglomération. Il en ressort une légère augmentation du montant inscrit à cette rubrique en comparaison de 2017.

650.390.00 (-10'900 / -3%)

L'amortissement des investissements se rapportant à la mobilité fait l'objet d'une imputation interne, rattachée à des frais d'études ainsi qu'à la participation de l'Agglomération à des projets d'infrastructures, principalement en lien avec le *Projet d'agglomération de deuxième génération de l'Agglomération (ci-après PA2)*, respectivement le *Plan directeur régional de l'Agglomération (ci-après PDA)*.

650.390.10 (+2'900 / +5%)

La charge des intérêts se rapportant aux investissements de la mobilité fait l'objet d'une imputation interne. Elle se rattache à des emprunts conclus en vue du financement de projets de mobilité et de frais d'études, principalement dans le cadre du *PA2*, respectivement du *PDA*.

650.461.20 (prévisions inchangées)

Le Comité estime à CHF 40'000 l'aide financière versée par l'Etat de Fribourg pour des études de mobilité budgétées au titre du fonctionnement.

b) Coûts d'exploitation des transports publics

650.364.00 / 650.364.20 (-1'180'000 / -5%)

L'offre 2018 des *Transports publics fribourgeois (ci-après TPF)* s'élève à CHF 20'700'000. Ce montant, exceptionnellement avantageux, relève des circonstances suivantes :

- La mise en œuvre d'un programme d'économie et d'amélioration de la productivité par les *TPF*. Cette démarche fait suite aux modifications de la structure juridique de l'entreprise en 2015 ainsi qu'à la conclusion d'une convention d'objectifs entre l'*Office fédéral des transports (ci-après OFT)*, l'Etat de Fribourg et les *TPF*.
- Les demandes faites par l'Agglomération aux *TPF*, de rectifier certaines hypothèses relatives à l'élaboration des offres. Elles concernent, notamment, des montants issus de recettes, du prix du carburant, des heures productives et improductives des lignes de bus, ainsi que des aspects financiers relevant du chapitre des risques et imprévus compris dans les offres des *TPF*.

En outre, le montant des offres comporte les nouvelles prestations principales suivantes :

- Une simplification des horaires des périodes scolaires et hors scolaires, dans le cadre duquel l'horaire d'été est supprimé. Dans le même sens, les jours fériés cantonaux ne seront plus assimilés à des dimanches en matière de service, à l'instar de ce qui s'applique aux horaires de bus et de trains régionaux, respectivement nationaux. Il en ressort une offre améliorée, dont l'entrée en vigueur interviendra dès le 1^{er} janvier 2018
- La ligne 9 « La Faye-Fribourg » est prolongée jusqu'au Charmettes.
- Des courses supplémentaires sont prévues sur les lignes 1 « Marly - Porte de Fribourg », 6 « Windig/Musy – Guintzet » et 8 « Fribourg – Chésopelloz ».

Les offres comprennent également un montant dédié à la rénovation des lignes électriques du réseau ainsi que des prestations liées au projet de la navette autonome. Les montants avaient fait l'objet d'un financement particulier pour 2017. Ils sont désormais intégrés dans les offres, afin que soit rendue possible la perception d'une subvention cantonale, à l'instar de ce qui s'applique aux autres lignes de bus urbaines. En revanche, les offres ne comprennent pas de montants liés au renouvellement du matériel roulant, ce dernier faisant actuellement l'objet d'études. A l'horizon 2020, ces charges seront intégrées dans les offres du concessionnaire par le biais d'amortissements. Les plans financiers cantonaux et de l'*Agglomération* tiennent compte de ce paramètre.

Compte tenu de ce qui précède, le *Comité* relève que les offres ont baissé de plus de CHF 1'000'000 par rapport à 2017, tout en y intégrant pour plus de CHF 700'000 de prestations nouvelles. Elles sont toutefois vouées à augmenter à nouveau dès 2020 en lien avec les amortissements susmentionnés.

650.364.05 (dotation inchangée)

Moonliner offre un service de bus entre Fribourg et Berne via Düdingen, les nuits de vendredi à samedi, respectivement de samedi à dimanche. Les départs sont effectués à 02:30 et à 03:45 depuis Berne, notamment à 03:30 ainsi qu'à 04:40 depuis Fribourg. Pour assurer ces prestations, le concessionnaire est en mesure de demander à l'*Agglomération* une participation au déficit d'exploitation à concurrence de CHF 13'000 au maximum, conformément aux termes d'un contrat qu'il a conclu avec l'*Agglomération*. Il y a lieu de relever que, les coûts d'exploitation ayant toujours été en grande partie couverts par les usagers, le concessionnaire n'a encore jamais eu matière à solliciter l'entier de ladite participation financière.

650.461.10 (-1'225'500 / -10%)

Le réseau de *TP* bénéficie d'un subventionnement cantonal. Le montant y relatif tient compte des taux de couverture effectifs des lignes de bus en 2016, ainsi que du montant des indemnités inscrites dans les offres pour l'année 2018. Dans ce cadre, chaque ligne de bus reçoit une subvention cantonale, qui représente 57.5% des indemnités que l'*Agglomération* est amenée à verser à l'entreprise de transport. Le funiculaire, et prochainement la navette autonome du *Marly Innovation Center (ci-après MIC)*, font figure d'exception en la matière. La subvention octroyée au titre de ces deux prestations est moindre en raison de leurs faibles taux de couverture. Des recherches de solutions sont en cours pour améliorer le financement du funiculaire. En revanche, le *Comité* n'envisage pas d'entreprendre de démarche spécifique concernant la navette autonome, s'agissant d'un projet pilote qui prendra fin dans trois ans. De plus, elle donne indépendamment lieu à un certain nombre de subventions diverses, eu égard à son caractère spécifique.

Le *Comité* rappelle qu'une modification des dispositions de la *loi sur les transports (ci-après LTr)*, adoptée par le Grand Conseil le 8 octobre 2013 et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014, avait abouti en 2014 à une diminution de 60% à 57.5% du subventionnement précité. Bien que cette adaptation ait initialement été introduite dans le cadre des mesures structurelles et d'économies de l'Etat de Fribourg, un taux réduit de 57.5% a été maintenu dans la loi à l'échéance desdites mesures. Au vu de ce qui précède, les prévisions budgétaires de l'*Agglomération* ont ainsi été réduites à ce niveau de subvention. Le *Comité* entend toutefois solliciter en lieu et place l'Etat de Fribourg pour bénéficier d'un soutien de sa part dans le domaine des investissements en matière de *TP*.

650.465.00 (+2'200 / +2%)

Le centre commercial d'Avry-Centre commande des courses de bus gratuites pour les usagers les lundis et les mercredis après-midi entre la gare *CFF* de Fribourg et ledit centre. Ces commandes relèvent d'une convention de prestations qui, passée entre l'*Agglomération* et Migros Neuchâtel Fribourg, est tacitement reconduite d'année en année. Le montant fluctue en fonction du nombre de lundis et de mercredis durant lesquels le centre est ouvert.

7. Aménagement et protection de l'environnement

780. Protection de l'environnement

780.318.10 Honoraires et frais d'études (sans équivalent en 2017)

Le Comité a décidé de se doter d'une planification énergétique régionale. Il s'agit de coordonner et, le cas échéant, de compléter par ce biais les plans communaux de l'énergie que les communes sont tenues de mettre sur pied selon l'article 8 alinéa 1 de la *loi du 9 juin 2000 sur l'énergie* (ci-après *LEn* ; RSF 770.1). La création de cette rubrique fait notamment suite à la motion (Mot_Leg 2011-2016_2011_007) acceptée par le *Conseil* en date du 4 octobre 2012. En vue de l'élaboration de ce plan, un montant de CHF 70'000 est inscrit à la rubrique 780.318.10 au titre d'un mandat confié à un prestataire externe. En ce qui concerne la démarche à proprement parler, il peut être renvoyé à la réponse fournie par le *Comité* dans le cadre de la présente séance (Quest_Leg2016-2021_2017_005).

790. Aménagement

Le total des charges de l'aménagement s'élève à CHF 474'500, pour des produits se montant à CHF 31'200. Il en ressort un solde à charge des communes membres de CHF 443'300, représentant une hausse de CHF 21'100 par rapport au budget 2017.

790.300.10 (sans équivalent en 2017)

Cette rubrique nouvelle porte sur la création d'une « Commission qualité », dont la constitution est prévue par le *Projet d'agglomération de troisième génération de l'Agglomération* (ci-après *PA3*). La « Commission qualité » est un organe consultatif à disposition des communes qui décident librement de la solliciter pour obtenir avis dans le cadre de projets urbanistiques d'envergure (PAD, Masterplan,...). Elle s'adresse prioritairement aux petites communes dont les commissions d'aménagement ne sont généralement pas constituées de spécialistes. Cette commission formulera un préavis à l'intention des conseils communaux compétents pour statuer sur le projet.

Les coûts liés au fonctionnement de cette commission seront intégralement supportés par les communes qui feront appel aux services de cette commission. Aucun montant relatif au frais de fonctionnement de cette commission n'est donc comptabilisé.

790.301.00 (+38'100 / +24%)

Suite à réorganisation en 2017, une augmentation de la dotation en personnel à durée indéterminée de l'aménagement est envisagée pour 2018, à concurrence de 40%. Il en ressort une évolution du taux d'activité du domaine de 1.4 à 1.8 équivalents plein temps, qui ne doit toutefois entraîner qu'une augmentation limitée de la masse salariale. En effet, elle est partiellement compensée par une diminution des effectifs de la mobilité (20%). D'autre part, elle s'insère dans une démarche d'engagement, au niveau de laquelle une adaptation de classification doit atténuer les effets de cette hausse d'activité. Le tableau qui suit fait état, domaines de la mobilité et de l'aménagement confondus, de l'augmentation nette de masse salariale à prévoir :

	Budget 2017	Budget 2018	Evolution
Traitement du personnel de la mobilité (650.301.00)	228'300	211'100	-17'200
Traitement du personnel de l'aménagement (790.301.10)	161'500	199'600	+38'100
TOTAL (charge nette)	389'800	410'700	+20'900

790.301.10

Voir explication de la rubrique 650.301.10

790.318.10 (dotation inchangée)

Le budget prévu au titre des honoraires et frais d'études porte en partie sur la phase 3 de l'étude d'économie territoriale lancée en 2017. Un montant de CHF 40'000 est affecté à cette étape du projet, consacrée aux sites stratégiques d'agglomération. Ce financement est imputé à parité entre les chapitres de l'aménagement régional et de la promotion économique, et correspond par conséquent à une dotation de CHF 20'000 au sein de la présente rubrique. Le solde, soit CHF 40'000, servira d'autre part à financer d'éventuelles études relevant d'interventions parlementaires.

790.318.90 (dotation inchangée)

La rubrique des prestations de tiers porte principalement sur des frais d'impression et de communication spécifiques à des projets d'aménagement. Le montant prévu correspond à une estimation globale, en relation avec les travaux que le *Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité de l'Agglomération (ci-après DAEM)* prévoit de mettre en œuvre en 2018.

790.319.00 (+7'500 / +3750%)

Le montant à prévoir en termes de cotisations à des associations de l'aménagement porte principalement sur la participation de *l'Agglomération* aux coûts de fonctionnement de l'association Raum+. Cette dépense intervient pour la première fois en 2018. Elle ressort du projet du même nom qui, à l'origine, était une étude relative au potentiel de densification cofinancée par *l'Agglomération*. Or, à l'issue de cette démarche, les partenaires impliqués ont été amenés à se constituer en association pour garantir le développement et le support informatique du projet qui nécessite des mises à jour régulières.

790.390.00 (-30'800 / -36%)

L'amortissement des investissements se rapportant à l'aménagement fait l'objet d'une imputation interne rattachée à des projets d'aménagement et à des frais d'études, principalement entreprises dans le cadre du *PA2*, respectivement du *PDA*.

790.390.10 (+1'700 / +12%)

La charge d'intérêts se rapportant aux investissements de l'aménagement fait l'objet d'une imputation interne. Ce montant porte sur des emprunts conclus en vue du financement de projets d'aménagement et de frais d'études relevant de l'aménagement, principalement dans le cadre du *PA2*, respectivement du *PDA*.

8. Economie et tourisme

830. Promotion touristique

830.365.01 (dotation inchangée)

Le contrat de prestations, par lequel *l'Agglomération* confie depuis 2009 à *Fribourg Tourisme et Région (ci-après FTR)* les activités de promotion touristique, a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2021, sur approbation du *Conseil* en sa séance du 12 octobre 2016 (voir message 04-2016-2021). Le montant annuel de ce mandat y a par ailleurs été maintenu à CHF 590'000.

840. Promotion économique

Le total des charges de la promotion économique s'élève à CHF 259'500, pour des produits se montant à CHF 35'700. Il en ressort un solde à charge des communes membres de CHF 223'800, représentant une diminution de CHF 20'300 par rapport au budget 2017.

840.301.00 (+1'800 / +2%)

Le traitement du personnel de la promotion économique correspond à un taux d'activité d'un équivalent plein temps.

840.311.00 (sans équivalent en 2017)

Un montant est prévu au titre de matériel de bureau pour la souscription de *l'Agglomération* à un registre en ligne de données d'entreprises.

840.318.10 (-12'500 / -33%)

Le montant porté à cette rubrique concerne en premier lieu le prolongement d'une étude économique qui, initiée en 2017 en lien avec le *PA3*, doit se consacrer en 2018 aux sites stratégiques de *l'Agglomération*. La démarche donne lieu à un financement global de CHF 40'000 réparti à parité entre les domaines de l'aménagement et de la promotion économique. Le solde de cette rubrique doit être utilisé pour la réalisation d'un ensemble encore indéterminé de petites études.

840.318.20 (-10'000 / -20%)

Le montant prévu au titre des actions de promotion économique se décompose comme suit :

- cofinancement du Forum Région Capitale Suisse à Fribourg : CHF 20'000,
- organisation d'ateliers ou autres événements avec les entreprises : CHF 15'000,
- cofinancement d'incubateurs de start-up dans le cadre de la *Nouvelle Politique Régionale (ci-après NPR)* : CHF 5'000.

840.318.90 (dotation inchangée)

Le montant budgété en matière de prestations de tiers porte principalement sur la publication des résultats d'une étude relative aux zones d'activités, ainsi que sur la mise à jour d'une brochure relative aux prestataires de services dans le domaine du soutien aux entreprises

840.319.00 (+100 / +0.45%)

Un montant de CHF 22'100 est globalement prévu pour les cotisations à des associations. Il porte principalement sur l'affiliation de l'Agglomération à Région Capitale Suisse (ci-après RCS), dont la cotisation pour 2018 est estimée à CHF 21'000.

840.461.10 (prévisions inchangées)

Les subventions à percevoir d'Innoreg dans le cadre du programme pluriannuel NPR 2016-2018 s'élèvent à CHF 18'000. Cet apport est lié au soutien qu'apporte l'Agglomération au développement de projets de NPR, respectivement à sa contribution à un inventaire des terrains disponibles.

9. Finances

991. Participation des communes membres

Sans tenir compte du financement des TP et du financement des VLS, la participation totale des communes membres au budget de fonctionnement 2018 de l'Agglomération se monte à CHF 5'298'900, correspondant à une hausse de CHF 291'100 en comparaison du budget 2017.

Les participations financières des communes membres sont détaillées dans l'annexe 2.

Le tableau suivant présente une synthèse, ventilée par rubriques comptables, des charges, des produits (hors participation des communes membres) ainsi que de la sous-couverture qui en résulte :

	Charges (CHF)	Produits (CHF)	Sous-couverture à charge des communes membres (CHF)
0. Administration	1'093'400	60'700	1'032'700
300. Culture	2'329'900	30'800	2'299'100
650. Mobilité	21'678'000	12'199'300	9'478'700
780. Protection de l'environnement	70'000	0	70'000
790. Aménagement	474'500	31'200	443'300
830. Promotion touristique	590'000	0	590'000
840. Promotion économique	259'500	35'700	223'800
9. Finances	473'800	453'300	20'500
TOTAL	26'969'100	12'811'000	14'158'100

Conformément aux Statuts, la participation financière de Düdingen aux coûts de fonctionnement est, du point de vue des promotions économique et touristique, influencée par sa participation financière à l'association de communes Region Sense. Ce financement est, en effet, déduit des parts de la commune pour ces domaines et réparti entre l'ensemble des communes membres selon la clé aggro 2018. Or, ce mécanisme présente un impact sur la participation relative de chaque commune, et a donc une influence sur la répartition, telle que définie à la base par la clé statutaire dite "agglo".

Les tableaux qui suivent font état des montants à la charge des communes pour la promotion touristique et pour la promotion économique:

Promotion touristique					Promotion économique				
Communes	Clé agglo 2018	Montant CHF	Autre participation CHF	Total CHF	Communes	Clé agglo 2018	Montant CHF	Autre participation CHF	Total CHF
Avry	2.28%	13'993		13'993	Avry	2.28%	5'816.71		5'816.71
Belfaux	4.00%	24'551		24'551	Belfaux	4.00%	10'205.62		10'205.62
Corminboeuf	2.99%	18'331		18'331	Corminboeuf	2.99%	7'620.07		7'620.07
Düdingen	9.49%	58'197	-23'382	34'815	Düdingen	9.49%	24'191.79	-31'176	-6'984.21
Fribourg	46.85%	287'393		287'393	Fribourg	46.85%	119'465.97		119'465.97
Givisiez	3.80%	23'334		23'334	Givisiez	3.80%	9'699.68		9'699.68
Granges-Paccot	4.09%	25'074		25'074	Granges-Paccot	4.09%	10'422.89		10'422.89
Marly	9.84%	60'355		60'355	Marly	9.84%	25'088.82		25'088.82
Matran	1.87%	11'492		11'492	Matran	1.87%	4'776.90		4'776.90
Villars-sur-Glâne	14.78%	90'663		90'663	Villars-sur-Glâne	14.78%	37'687.54		37'687.54
Total	100%	613'382	-23'382	590'000	Total	100%	254'976.00	-31'176	223'800

III. Budget d'investissement 2018 : commentaires

Généralités

Le *Comité* rappelle que seules les mesures, qui sont liées à un versement effectif de la subvention en cours d'année, figurent aux budgets d'investissement de *l'Agglomération*. Par ailleurs, une décision d'octroi de subventions est susceptible de survenir avant l'adoption du montant correspondant dans le budget concerné, fournissant aux communes sites des garanties propres à faciliter la mise en œuvre de leurs projets.

Si le volume des investissements du *PA2* réalisés à ce jour est passablement limité, le nombre de mesures planifiées pour 2018 et les montants y relatifs laissent apparaître une évolution encourageante en la matière. Cet état de fait est en partie le fruit d'un travail conséquent de coordination avec les communes membres assuré dans le courant de l'été 2017, à l'instar de ce qui avait été entrepris en 2016 déjà. *L'Agglomération* reste toutefois inévitablement tributaire de la planification des communes membres concernant la mise en œuvre de ces mesures.

Dans ce contexte, il importe de rappeler que le début des travaux doit théoriquement être intervenu d'ici fin 2018 pour l'ensemble des mesures de priorité A du *PA2*. Toutefois, cette échéance n'est pas une condition rédhibitoire à l'obtention d'un cofinancement fédéral des projets concernés, le délai déterminant en la matière s'étendant à 2027 (extinction du fonds d'infrastructure).

Enfin, il est rappelé que les montants prévus pour les mesures dont le coût total a été chiffré dans le *PA2* sont agrémentés d'une estimation du renchérissement et de la TVA, en accord avec la pratique fédérale en la matière.

6. Mobilité

Le total net des investissements budgétés pour la partie mobilité est évalué par le *Comité* à CHF 2'628'546 et se décompose comme suit :

	montants (CHF)
Projets votés	83'900
- Mesures PA (projet d'agglomération)	83'900
Projets devant faire l'objet d'un message	3'244'887
- Mesures hors-PA	200'000
- Mesures PA	3'044'887
Subventions reçues	-711'362
- Subventions fédérales	-633'511
- Subventions cantonales	-77'851
TOTAL	2'617'425

Généralités relatives aux recettes d'investissement

Une convention doit être conclue entre le *Comité* et la *Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions de l'Etat de Fribourg (ci-après DAEC)* concernant l'aide cantonale aux investissements dans le domaine de la mobilité pour l'année 2018. Toutefois, à défaut d'information quantifiable à ce stade en la matière, la prise en compte de ces recettes dans le budget est pour l'heure impossible.

650.509.11

Le montant inscrit à cette rubrique porte sur une étude consacrée au stationnement privé, au titre de la mesure PA3 3M.10.01. Il y a lieu de relever que l'étude correspondante relative au stationnement public (mesure 10.02) sera mise en œuvre dans le cadre d'un exercice consécutif.

650.509.16

Cette rubrique porte sur la réalisation de la mesure de gestion de la mobilité « C – Stationnement P+R » du PA2, relative à une étude concernant les P+R à l'échelle de l'*Agglomération*, en matière d'extension et de fonctionnement du réseau, et incluant des projections sur son dimensionnement.

650.522.00

Le montant inscrit à cette rubrique concerne le subventionnement de mesures qui ne peuvent pas être prévues au moment de l'élaboration du budget.

650.522.30

Un montant est prévu à cette rubrique pour le versement d'un solde de 50% à la commune de Fribourg, au titre du subventionnement par l'*Agglomération* de la réalisation d'un tronçon de la Transagallo entre la gare de Fribourg et le site de St. Léonard.

Pour rappel, ce projet avait déjà fait l'objet d'une première subvention à la commune en 2015, en vertu de l'*Ancienne directive du 28 novembre 2012 sur le subventionnement des mesures du Plan Directeur de l'Agglomération de Fribourg (ci-après Ancienne directive)*. Cette dernière prévoyait alors une prise en charge par l'*Agglomération* du financement de ce projet à concurrence de 50%. Or, suite à l'adoption de la *Nouvelle directive sur le subventionnement des mesures du Plan directeur de l'Agglomération de Fribourg du 12 octobre 2016 (ci-après Nouvelle directive)* par le *Conseil*, cet objet est désormais subventionnable à 100%, donnant lieu à un versement complémentaire à titre rétroactif (*voir aussi message 15-2016-2021*).

650.522.40 / 650.660.40 / 650.661.40

La mesure 11.4 du PA2 a pour objectif de prioriser les TP sur la route de Villars, en remplaçant un arrêt de bus en encoche par un arrêt sur chaussée et en optimisant la régulation lumineuse existante. La part du financement versée à la commune s'élève à CHF 21'234. Toutefois, elle donne lieu à un cofinancement fédéral de CHF 16'987 ainsi qu'à un subventionnement cantonal de CHF 2'152 (dont CHF 430 en 2018). En conséquence, la dépense nette à charge de l'*Agglomération* se limite à un montant de CHF 2'095 (*voir aussi message 16-2016-2021*).

650.522.44

La mesure 11.13 du PA2 consiste à accompagner le développement des nouveaux quartiers au Sud de Düdingen en aménageant deux arrêts de bus desservis par les lignes régionales sur la Hauptstrasse. Elle a donné lieu à la libération d'un crédit d'investissement par le *Conseil* en sa séance du 30 avril 2015 (*voir message 32-2011-2016 du 26 mars 2015*). La commune a débuté les travaux en septembre 2015 et mis une partie de ces aménagements en service en septembre 2016. Il est à relever que le subventionnement de cet objet était déjà prévu pour 2017. Or, d'actuelles incertitudes quant à la libération du crédit avant la fin de l'année ont nécessité qu'il soit inscrit à nouveau dans le présent budget.

650.522.45 / 650.660.45 / 650.661.45

La mesure 12.3 du PA2 vise à améliorer les transbordements entre TP public routier et ferroviaire ainsi qu'à augmenter la capacité de stockage des bus à proximité de la halte de Villars-sur-Glâne. La part du financement versée à la commune s'élève à CHF 445'878. Dans la mesure où elle donne parallèlement lieu à un cofinancement fédéral de CHF 368'916 ainsi qu'à un subventionnement cantonal de CHF 38'481 (dont CHF 7'696 en 2018), la dépense nette à charge de l'*Agglomération* se limite à un montant de CHF 38'481.

650.522.49 / 650.660.49 / 650.661.49

La mesure 22.7 du PA2 consiste à réaliser des aménagements en faveur des cycles sur la liaison de la Dort-Verte dans le secteur des Rochettes. La part du financement versée à la commune s'élève à CHF 165'983. Cette mesure donnant parallèlement lieu à un cofinancement fédéral de CHF 123'759 ainsi qu'à un subventionnement cantonal de CHF 21'112 (dont CHF 4'222 en 2018), le montant à charge de l'*Agglomération* se limite en définitive à une dépense nette de CHF 21'112.

650.522.53 / 650.660.53 / 650.661.53

La mesure 23.1 du PA2 prévoit globalement la réalisation de dix abris vélos de 50 places, chacun aux abords des gares et haltes du réseau ferroviaire pour un montant total de CHF 1'000'000. Sans autres indications préalables concernant les coûts des projets particuliers, le Comité prend en considération un coût standard de CHF 100'000 pour chacun de ces abris hautement équipés pour la sécurité et contre les intempéries. Le coût retenu pour chaque abri peut être amené à évoluer à la hausse ou à la baisse en fonction de l'avancement du projet et de l'importance de l'interface ferroviaire considérée. Le Comité veillera toutefois à ce que le coût total fixé dans le PA2 pour cette mesure ne soit pas dépassé.

La part de ces infrastructures inscrites au budget 2018 porte en l'occurrence sur la réalisation d'un abri vélos *Bike + Ride* (ci-après *B+R*) à la halte Fribourg/Freiburg Poya. Le versement de l'*Agglomération* à la commune s'élève à CHF 47'571. Cependant, eu égard au fait que cet objet donne lieu à un cofinancement fédéral de CHF 38'057 ainsi qu'à un subventionnement cantonal de CHF 4'780 (dont CHF 956 en 2018), la dépense nette à considérer se limite à un montant de CHF 4'734 (voir aussi message 17-2016-2021).

650.522.55 / 650.660.55 / 650.661.55

Eu égard aux fortes interdépendances caractérisant les mesures 11.11 et 41.16 du PA2, ces dernières étant toutes deux intégrées dans un même projet d'ouvrage, il s'est avéré nécessaire de les traiter sous la forme d'un objet unique.

La mesure 11.11 du PA2 prévoit l'aménagement de voies de bus dans les deux sens de circulation sur les routes de Villars et de Moncor, en approche et en sortie du carrefour giratoire de Belle-Croix. Inscrite initialement à la rubrique 650.522.43 du budget 2015, sa réalisation se fera de concert avec la mesure 41.16 qui, quant à elle, vise à sécuriser la traversée piétonne située à proximité de l'arrêt Belle-Croix sur la route de Moncor, ainsi qu'à améliorer les conditions d'évolution des *mobilités douces* (ci-après *MD*) dans ce secteur. La part du financement versée à la commune pour ces deux mesures s'élève à CHF 160'451. Cet objet bénéficiant d'un cofinancement fédéral de CHF 85'792 ainsi que d'un subventionnement cantonal de CHF 37'330 (dont CHF 7'466 en 2018), le montant à charge de l'*Agglomération* se limite en définitive à une dépense nette de CHF 37'329. La réalisation de ce projet est prévue entre mars et avril 2018 par la commune de Villars-sur-Glâne.

650.522.57 / 650.661.57

La mesure 43.9 du PA2 prévoit la valorisation de la traversée de la localité de Belfaux sur la route cantonale Fribourg – Payerne entre le restaurant « Le Mouton » et le carrefour de la route d'Autafond. Elle vise notamment à améliorer les conditions de circulation des *MD* et à limiter les nuisances du trafic individuel motorisé.

Le versement de l'*Agglomération* à la commune s'élève à CHF 618'300. Cependant, eu égard au fait que cet objet donne lieu à un subventionnement cantonal de CHF 275'799 (dont CHF 55'160 en 2018), la dépense nette à considérer s'élève en définitive à CHF 342'501.

650.661.54

Un montant est à recevoir du canton en 2018 au titre de l'aménagement d'un abri vélos aux abords de l'arrêt de bus Briegli à Düdingen. Cette réalisation s'inscrit dans la mesure 23.2 du PA2. Elle a été approuvée dans le cadre du budget 2017, et a donné lieu à la libération d'un crédit par le Conseil en sa séance du 30 avril 2015 (voir message 32-2011-2016). La recette inscrite pour 2018 correspond à un solde de 20% sur le subventionnement cantonal octroyé, qui s'élève à un total de CHF 9'603. L'*Agglomération* a en effet déjà perçu un acompte de 80% sur ce montant en 2017.

7. Aménagement

Le total net des dépenses d'investissement pour la partie aménagement est évalué par le *Comité* à CHF 735'000. Il se compose exclusivement de mesures du projet d'agglomération devant faire l'objet d'un message.

790.509.14

La mesure PA2 UA06 porte sur une étude relative aux centralités de la commune de Givisiez. Suite à la réalisation de l'étude « Accessibilité de la gare de Givisiez », cette démarche vise à profiter de la dynamique créée par le projet de modernisation de la gare ferroviaire pour traiter les autres aspects de la mesure du site stratégique de Givisiez. Le travail porte notamment sur la restructuration urbaine dans les quartiers voisins de la gare, la densification de la zone industrielle, ainsi que le tissage des différentes entités territoriales de Givisiez autour de sa nouvelle centralité.

790.509.16.2-6

Cette étude, qui relève du paquet de mesures « 3U.01 coordination du développement urbanistique par axe » porte sur cinq des six axes identifiés dans le concept territorial du PA3 comme unités appropriées pour le développement de stratégies et de mesures en lien avec la densification, la nature et le paysage. Pour rappel, une étude concernant un premier axe (Marly-Pérolles) a été lancée en 2017, donnant lieu à la libération d'un crédit d'investissement de CHF 130'000 par le *Conseil* en sa séance du 18 mai 2017). En 2018, l'*Agglomération* souhaite lancer la phase 1 du projet pour les cinq axes restants. Cette étape doit notamment permettre de traiter les aspects quantitatifs et qualitatifs de la densification à l'intérieur de chaque axe. La nécessité de coordonner ladite phase pour les cinq axes relève des perspectives d'une détermination rapide des objectifs de densification à intégrer au futur projet d'agglomération / PDA. Les deux phases restantes pour chaque axe (plan de mesures et concept d'exploitation et d'aménagement du boulevard) seront traitées ultérieurement en fonction des besoins.

790.509.19

La mesure UA13 de la commune de Marly porte sur une étude relative à la restructuration de la centralité de Marly-Cité, en parallèle à la révision de son plan d'aménagement local.

790.509.20

Une dotation est prévue pour le financement de projets dont la nature exacte ne peut pas être définie à ce stade, dans la mesure où ils dépendent de la stratégie d'aménagement et de valorisation paysagère que le *Comité* souhaitera concrétiser en 2018. Ce montant pourrait être aussi consacré au cofinancement des mesures « urbanisation » ou « paysage » du PA3

790.522.18

L'établissement d'un concept de mise en réseau des parcs urbains constitue la première étape de mise en œuvre du paquet de mesures « 3NP.01 Parcs urbains accueillants, accessibles et riches en biodiversité » du PA3. Cette étude devra notamment permettre de définir les liaisons de MD et assurer la continuité de la trame verte. Des objectifs d'aménagement seront également fixés pour chaque parc urbain. Cet objet s'insérerait au budget 2017. Faute de ressources humaines à la suite de changements intervenus dans les effectifs de l'administration de l'*Agglomération*, ce projet sera lancé en 2018, lorsqu'un nouveau collaborateur sera engagé à l'aménagement régional.

790.522.19

Cette rubrique porte sur la poursuite du financement du paquet de mesures « 3NP.15 Action : un arbre - un enfant » du PA3, au titre de laquelle une dépense initiale de CHF 20'000 a été inscrite au budget 2017, puis été libérée par le *Conseil* en sa séance du 18 mai 2017. A titre de rappel, la démarche a pour objectif de mettre à disposition des parents, qui le désirent, des surfaces hors forêt où ils ont la possibilité de planter un arbre pour leur enfant.

IV. Proposition à l'attention du Conseil d'agglomération

Le *Comité* propose au *Conseil* d'adopter le budget de fonctionnement ainsi que le budget d'investissement de l'*Agglomération* pour l'exercice 2018 selon les projets d'arrêté annexés.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'agglomération, l'expression de nos sentiments distingués.

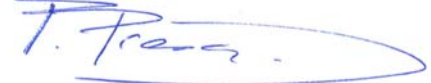
Au nom du Comité d'agglomération
de l'Agglomération de Fribourg

Le Président



René Schneuwly

Le Secrétaire général



Félicien Frossard

Annexe 1 _ Budget de fonctionnement

Beilage 1 _ Voranschlag _ Laufende Rechnung

FONCTIONNEMENT		LAUFENDE RECHNUNG		Budget / Voranschlag	2018	Budget / Voranschlag	2017	Comptes / Rechnung	2016
Récapitulation du budget de fonctionnement		Rekapitulation der Laufenden Rechnung		Charges Aufwand	Produits Ertrag	Charges Aufwand	Produits Ertrag	Charges Aufwand	Produits Ertrag
Total Charges	Total Aufwand	26'969'100.00		27'811'600.00		27'692'263.10			
Total Produits	Total Ertrag		26'969'100.00		27'811'600.00		27'692'263.10		27'692'263.10
Solde	Total	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
0. ADMINISTRATION	VERWALTUNG								
Charges	Aufwand	1'093'400.00		906'300.00		864'988.58			
Produits	Ertrag		60'700.00		54'300.00		71'767.54		
Solde	Saldo		1'032'700.00		852'000.00		793'221.04		
3. CULTURE	KULTUR								
Charges	Aufwand	2'329'900.00		2'219'700.00		2'217'291.83			
Produits	Ertrag		30'800.00		24'100.00		31'612.55		
Solde	Saldo		2'299'100.00		2'195'600.00		2'185'679.28		
6. MOBILITE	MOBILITÄT								
Charges	Aufwand	21'678'000.00		22'860'900.00		22'957'225.28			
Produits	Ertrag		12'199'300.00		13'422'600.00		12'728'820.01		
Solde	Saldo		9'478'700.00		9'438'300.00		10'228'405.27		
7. AMÉNAGEMENT ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	RAUMORDNUNG UND UMWELTSCHUTZ								
Charges	Aufwand	544'500.00		445'800.00		364'587.36			
Produits	Ertrag		31'200.00		23'600.00		28'365.29		
Solde	Saldo		513'300.00		422'200.00		336'222.07		
8. ÉCONOMIE ET TOURISME	VOLKSWIRTSCHAFT UND TOURISMUS								
Charges	Aufwand	849'500.00		868'800.00		784'151.59			
Produits	Ertrag		35'700.00		34'700.00		34'516.08		
Solde	Saldo		813'800.00		834'100.00		749'635.51		
9. FINANCES	FINANZEN								
Charges	Aufwand	473'800.00		510'100.00		504'018.46			
Produits	Ertrag		14'611'400.00		14'252'300.00		14'797'181.63		
Solde	Saldo		-14'137'600.00		-13'742'200.00		-14'293'163.17		

Annexe 1 _ Budget de fonctionnement

Beilage 1 _ Voranschlag _ Laufende Rechnung

0. ADMINISTRATION		VERWALTUNG					
	Total Charges	Total Aufwand	1'093'400.00		906'300.00		864'988.58
	Total Produits	Total Ertrag		60'700.00		54'300.00	71'767.54
	Solde	Total		1'032'700.00		852'000.00	793'221.04
010. Conseil d'agglomération		Agglomerationsrat					
010.300.00	Traitement et jetons du conseil d'agglomération	Lohn und Sitzungsgelder des Agglomerationsrates	24'700.00		10'200.00		13'800.00
010.300.10	Jetons et frais de la commission financière	Sitzungsgelder und Auslagen der Finanzkommission	7'200.00		2'700.00		2'450.00
010.300.20	Jetons et frais de la CAME	Sitzungsgelder und Auslagen der KRMU	4'400.00		1'700.00		4'550.00
010.300.30	Jetons et frais du Bureau du Conseil	Sitzungsgelder und Auslagen des Ratsbüros	4'800.00		3'600.00		2'900.00
010.310.20	Frais de publications	Veröffentlichungen	4'000.00		3'000.00		5'662.20
010.317.00	Frais de délégations	Auslagen für Delegationen	2'500.00		2'500.00		4'965.50
010.318.01	Honoraires de l'organe de révision	Honorar der Revisionsorgans	5'200.00		5'200.00		5'184.00
010.318.90	Prestations de tiers	Dienstleistungen Dritter	2'000.00		2'000.00		1'923.50
	Total	Total	54'800.00	0.00	30'900.00	0.00	41'435.20
011.	Comité d'agglomération	Agglomerationsvorstand					
011.300.00	Traitement et jetons du comité d'agglomération	Lohn und Sitzungsgelder des Agglomerationsvorstands	110'000.00		90'000.00		77'623.75
011.303.00	Cotisations aux assurances sociales, AVS, APG, AC, etc.	Sozialversicherungsbeiträge : AHV, EO, ALV, usw.	8'000.00		13'000.00		6'554.74
011.317.00	Frais de délégations	Auslagen für Delegationen	3'000.00		3'000.00		3'752.05
	Total	Total	121'000.00	0.00	106'000.00	0.00	87'930.54
020. Administration générale		Allgemeine Verwaltung					
020.301.00	Traitement du personnel administratif	Besoldung des Verwaltungspersonals	431'600.00		406'000.00		410'713.51
020.301.01	Allocations familiales/employeurs	Familienzulagen/Arbeitgeber	2'200.00		2'200.00		2'100.00
020.301.10	Personnel auxiliaire	Hilfspersonal	0.00		0.00		12'783.17
020.303.00	Cotisations aux assurances sociales, AVS, APG, AC, etc.	Sozialversicherungsbeiträge : AHV, EO, ALV, usw.	66'200.00		62'200.00		63'134.03
020.304.00	Cotisations aux caisses de prévoyance	Pensionskassenbeiträge	74'700.00		68'500.00		70'753.23
020.305.00	Cotisations aux assurances maladie-accident	Unfall- und Krankenversicherungsbeiträge	10'200.00		9'300.00		9'557.35
020.309.00	Frais de formation	Ausbildungskosten	22'000.00		20'000.00		1'805.20
020.310.00	Fournitures de bureau	Bürobedarf	8'300.00		8'000.00		6'457.41
020.310.21	Frais d'annonces	Anzeigen	3'000.00		3'000.00		2'471.35
020.311.00	Matériel de bureau	Büromaterial	9'000.00		8'000.00		1'582.35
020.311.01	Equipements	Anlagen	19'400.00		2'000.00		13'348.20
020.311.02	Mobilier de bureau	Büromöbiliar	9'400.00		2'000.00		0.00
020.312.00	Electricité	Strom	2'500.00		2'500.00		2'140.45
020.315.00	Entretien mobilier de bureau	Unterhalt Büromaschinen und -möbiliar	4'000.00		4'000.00		4'166.80
020.315.01	Entretien des locaux	Unterhalt der Räumlichkeiten	8'700.00		8'700.00		8'615.45
020.315.02	Maintenance informatique	Unterhalt EDV-Anlagen	21'000.00		20'000.00		19'401.00
020.316.00	Loyer	Miete	53'900.00		53'900.00		54'495.45
020.316.01	Location/leasing d'équipements	Miete/Leasing von Anlagen	4'300.00		3'400.00		3'382.80
020.317.00	Frais de délégations	Auslagen für Delegationen	3'700.00		2'000.00		992.45
020.318.00	Assurances diverses, RC, mobilier, etc.	Verschiedene Versicherungen, Haftpflicht, Möbiliar, usw.	1'700.00		1'700.00		1'307.35
020.318.10	Frais administratifs (ports, téléphones, etc.)	Verwaltungskosten (Posttaxen, Telefon, usw.)	24'000.00		26'000.00		18'748.55
020.318.20	Emoluments de chancellerie	Kanzleigeühren	6'500.00		3'000.00		0.00
020.318.50	Frais internet	Internetkosten	13'000.00		8'000.00		5'208.00
020.318.60	Traductions	Übersetzungen	32'500.00		30'000.00		21'650.89
020.318.90	Prestations de tiers	Dienstleistungen Dritter	15'000.00		15'000.00		807.85
020.318.91	Célébration anniversaire Agglomération	Geburstagsfeier Agglomeration	70'000.00				
020.390.10	Imputations internes des intérêts	Interne Verrechnung der Zinsen	800.00		0.00		
020.436.00	Remboursements de tiers et d'assurances	Rückzahlungen von Dritten und der Versicherungen		0.00		0.00	15'276.55
020.436.10	Retenues sociales sur les salaires (AVS/AI/AC)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (AHV/IV/EO)		26'800.00		25'200.00	26'269.29
020.436.11	Retenues sociales sur les salaires (LPP)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (BVG)		29'800.00		27'300.00	28'301.52
020.436.12	Retenues sociales sur les salaires (Ass. maladie/accident)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (Kranken-/Unfallversich.)		4'100.00		1'800.00	1'920.18
	Total	Total	917'600.00	60'700.00	769'400.00	54'300.00	735'622.84

Annexe 1 _ Budget de fonctionnement

Beilage 1 _ Voranschlag _ Laufende Rechnung

FONCTIONNEMENT		LAUFENDE RECHNUNG		Budget / Voranschlag	2018	Budget / Voranschlag	2017	Comptes / Rechnung	2016
				Charges Aufwand	Produits Ertrag	Charges Aufwand	Produits Ertrag	Charges Aufwand	Produits Ertrag
3.	CULTURE	KULTUR							
	Total Charges	Total Aufwand		2'329'900.00		2'219'700.00		2'217'291.83	
	Total Produits	Total Ertrag			30'800.00		24'100.00		31'612.55
	Total	Total			2'299'100.00		2'195'600.00		2'185'679.28
300.	Culture	Kultur							
300.300.00	Jetons et frais de la commission culturelle	Sitzungsgeld und Auslagen der Kulturkommission		14'000.00		6'000.00		4'093.75	
300.301.00	Traitement du personnel	Besoldung des Personals		115'300.00		113'500.00		110'921.85	
300.301.01	Allocations familiales/employeurs	Familien-/Arbeitgeber-Zulagen		3'600.00		3'600.00		3'600.00	
300.301.10	Personnel auxiliaire	Aushilfspersonal		42'000.00		0.00			
300.303.00	Cotisations aux assurances sociales, AVS, APG, AC, etc.	Sozialversicherungsbeiträge : AHV, EO, ALV, usw.		24'100.00		17'400.00		16'989.90	
300.304.00	Cotisations aux caisses de prévoyance	Pensionskassenbeiträge		28'800.00		21'700.00		21'186.07	
300.305.00	Cotisations aux assurances maladie-accident	Unfall- und Krankenversicherungsbeiträge		3'900.00		2'800.00		2'680.98	
300.317.00	Frais de délégations	Auslagen für Delegationen		5'000.00		2'500.00		907.50	
300.318.00	Traductions	Übersetzungen		2'000.00		1'000.00		701.78	
300.318.10	Participation aux Assises de la culture	Beteiligung an der Kulturkonferenz "Assises de la Culture"		5'000.00		0.00		0.00	
300.319.00	Cotisations aux associations	Beiträge an Vereine		11'200.00		11'200.00		7'500.00	
300.365.10	Subventions pluriannuelles	Mehrfährige Subventionen		1'545'000.00		1'530'000.00		1'530'000.00	
300.365.20	Subventions annuelles et extraordinaires	Jährliche und ausserordentliche Subventionen		515'000.00		490'000.00		498'710.00	
300.365.50	Soutien à la carte culture	Unterstützung "Kulturlegi"		15'000.00		20'000.00		20'000.00	
300.436.10	Retenues sociales sur les salaires (AVS/AI/AC)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (AHV/IV/EO)			9'700.00		7'000.00		6'904.89
300.436.11	Retenues sociales sur les salaires (LPP)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (BVG)			11'500.00		8'600.00		8'474.43
300.436.12	Retenues sociales sur les salaires (Ass. maladie/accident)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (Kranken- und Unfallsversicherungen)			1'600.00		500.00		515.23
300.452.10	Participation des communes non-membres	Anteile der Nichtmitgliedgemeinden			8'000.00		8'000.00		15'718.00
	Total	Total		2'329'900.00	30'800.00	2'219'700.00	24'100.00	2'217'291.83	31'612.55

Annexe 1 _ Budget de fonctionnement

Beilage 1 _ Voranschlag _ Laufende Rechnung

FONCTIONNEMENT		LAUFENDE RECHNUNG		Budget / Voranschlag	2018	Budget / Voranschlag	2017	Comptes / Rechnung	2016
				Charges Aufwand	Produits Ertrag	Charges Aufwand	Produits Ertrag	Charges Aufwand	Produits Ertrag
6.	MOBILITE	MOBILITÄT							
	Total Charges	Total Aufwand		21'678'000.00		22'860'900.00		22'957'225.28	
	Total Produits	Total Ertrag			12'199'300.00		13'422'600.00		12'728'820.01
	Total	Total			9'478'700.00		9'438'300.00		10'228'405.27
650.	Mobilité	Mobilität							
650.301.00	Traitement du personnel	Besoldung des Personals		211'100.00		228'300.00		223'002.61	
650.301.01	Allocations familiales/employeurs	Familien-/Arbeitgeber-Zulagen		4'500.00		4'500.00		4'500.00	
650.301.02	Allocations de mariage	Hochzeitszulage		0.00		0.00		300.00	
650.301.10	Personnel auxiliaire	Aushilfspersonal		21'000.00		21'000.00		20'151.09	
650.303.00	Cotisations aux assurances sociales, AVS, APG, AC, etc.	Sozialversicherungsbeiträge : AHV, EO, ALV, usw.		35'600.00		38'200.00		37'243.85	
650.304.00	Cotisations aux caisses de prévoyance	Pensionskassenbeiträge		39'300.00		39'200.00		40'830.13	
650.305.00	Cotisations aux assurances maladie-accident	Unfall- und Krankenversicherungsbeiträge		5'300.00		5'500.00		5'346.95	
650.311.00	Matériel de bureau	Büromaterial		900.00		900.00		0.00	
650.314.00	Mesures hors-investissement	Massnahmen ausserhalb investition		10'000.00		0.00		0.00	
650.317.00	Frais de délégations	Auslagen für Delegationen		2'500.00		2'500.00		1'143.20	
650.318.00	Traductions	Übersetzungen		7'000.00		7'000.00		2'332.70	
650.318.10	Honoraires et frais d'études	Honorare und Kosten für Studien		60'000.00		60'000.00		6'859.65	
650.318.90	Prestations de tiers	Leistungen Dritter		20'000.00		20'000.00		7'500.00	
650.318.91	Données de base et cartographie	Grunddaten und Kartografie		7'000.00		7'000.00		1'500.00	
650.319.00	Cotisations aux associations	Beiträge an Vereine		600.00		600.00		170.00	
650.364.00	Contrat de prestations au concessionnaire (TPF)	Leistungsvertrag mit Konzessionärin (TPF)		20'700'000.00		21'770'000.00		22'070'552.00	
650.364.05	Contrat de prestations au concessionnaire (Moonliner)	Leistungsvertrag mit Konzessionär (Moonliner)		13'000.00		13'000.00		4'325.00	
650.364.10	Convention avec CTIFR (P+R)	Konvention mit IVTFR (P+R)		28'800.00		28'800.00		119'109.20	
650.364.15	Contrat de prestation vélos en libre service (VLS)	Dienstleistungsvertrag Velo-Verleihsystem (VLS)		100'000.00		100'000.00		0.00	
650.364.20	Navette automatique TPF - MIC	Autonomer Shuttlebus TPF - MIC		0.00		110'000.00		0.00	
650.365.01	Subventions à des institutions privées	Gewährte Subventionen an private Institutionen		30'000.00		15'000.00		11'388.10	
650.390.00	Imputations internes des amortissements	Interne Verrechnung der Abschreibungen		324'700.00		335'600.00		338'906.28	
650.390.10	Imputations internes des intérêts	Interne Verrechnung der Zinsen		56'700.00		53'800.00		62'064.52	
650.431.00	Emoluments pour préavis	Gebühren für Gutachten			0.00		0.00		100.00
650.431.10	Indemnités diverses	Weitere Leistungen			0.00		0.00		5'025.00
650.434.00	Taxes utilisation P+R	Benutzungsgebühren P+R			109'400.00		109'400.00		245'041.20
650.436.10	Retenues sociales sur les salaires (AVS/AI/AC)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (AHV/IV/EO)			14'400.00		15'500.00		15'136.31
650.436.11	Retenues sociales sur les salaires (LPP)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (BVG)			15'700.00		15'600.00		16'332.05
650.436.12	Retenues sociales sur les salaires (Ass. maladie/accident)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (Kranken- und Unfallversicherungen)			2'100.00		1'100.00		1'129.45
650.461.10	Subventions cantonales	Kantonale Subventionen			11'902'500.00		13'128'000.00		12'333'056.00
650.461.20	Subventions cantonales pour des études	Kantonale Subventionen für Studien			40'000.00		40'000.00		0.00
650.465.00	Participations reçues de tiers	Beteiligung Dritter			115'200.00		113'000.00		113'000.00
	Total	Total		21'678'000.00	12'199'300.00	22'860'900.00	13'422'600.00	22'957'225.28	12'728'820.01

Annexe 1 _ Budget de fonctionnement

Beilage 1 _ Voranschlag _ Laufende Rechnung

FONCTIONNEMENT		LAUFENDE RECHNUNG		Budget / Voranschlag	2018	Budget / Voranschlag	2017	Comptes / Rechnung	2016
				Charges Aufwand	Produits Ertrag	Charges Aufwand	Produits Ertrag	Charges Aufwand	Produits Ertrag
7.	AMÉNAGEMENT ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	RAUMORDNUNG UND UMWELTSCHUTZ							
	Total Charges	Total Aufwand		544'500.00		445'800.00		364'587.36	
	Total Produits	Total Ertrag			31'200.00		23'600.00		28'365.29
	Total	Total			513'300.00		422'200.00		336'222.07
780	Protection de l'environnement	Umweltschutz							
780.318.10	Honoraires et frais d'études	Honorare und Kosten für Studien		70'000.00					
	Total	Total		70'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
790.	Aménagement régional	Regionale Raumplanung							
790.300.10	Jetons et frais de la commission "Qualité"	Sitzungsgeld und Auslagen der Qualitätskommission		0.00		0.00		0.00	
790.301.00	Traitement du personnel	Besoldung des Personals		199'600.00		161'500.00		157'708.48	
790.301.01	Allocations familiales/employeurs	Familien-/Arbeitgeber-Zulagen		0.00		3'300.00		3'240.00	
790.301.10	Personnel auxiliaire	Aushilfspersonal		21'000.00		21'000.00		20'151.05	
790.303.00	Cotisations aux assurances sociales, AVS, APG, AC, etc.	Sozialversicherungsbeiträge : AHV, EO, ALV, usw.		33'800.00		28'000.00		27'242.74	
790.304.00	Cotisations aux caisses de prévoyance	Pensionskassenbeiträge		38'600.00		29'000.00		30'855.94	
790.305.00	Cotisations aux assurances maladie-accident	Unfall- und Krankenversicherungsbeiträge		5'300.00		4'200.00		4'058.48	
790.311.00	Matériel de bureau	Büromaterial		1'000.00		1'000.00		0.00	
790.317.00	Frais de délégations	Auslagen für Delegationen		2'500.00		2'500.00		1'260.00	
790.318.00	Traductions	Übersetzungen		7'000.00		8'000.00		1'470.16	
790.318.10	Honoraires et frais d'études	Honorare und Kosten für Studien		60'000.00		60'000.00		14'359.60	
790.318.90	Prestations de tiers	Leistungen Dritter		20'000.00		20'000.00		243.00	
790.318.91	Données de base et cartographie	Grunddaten und Kartografie		7'000.00		7'000.00		1'500.00	
790.319.00	Cotisations aux associations	Beiträge an Vereine		7'700.00		200.00		50.00	
790.390.00	Imputations internes des amortissements	Interne Verrechnung der Abschreibungen		55'100.00		85'900.00		94'473.08	
790.390.10	Imputations internes des intérêts	Interne Verrechnung der Zinsen		15'900.00		14'200.00		7'974.83	
790.431.10	Indemnités diverses	Weitere Leistungen			0.00		0.00		4'125.00
790.436.10	Retenues sociales sur les salaires (AVS/AI/AC)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (AHV/IV/EO)			13'700.00		11'300.00		11'071.75
790.436.11	Retenues sociales sur les salaires (LPP)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (BVG)			15'400.00		11'500.00		12'342.38
790.436.12	Retenues sociales sur les salaires (Ass. maladie/accident)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (Kranken- und Unfallversicherungen)			2'100.00		800.00		826.16
	Total	Total		474'500.00	31'200.00	445'800.00	23'600.00	364'587.36	28'365.29

Annexe 1 _ Budget de fonctionnement

Beilage 1 _ Voranschlag _ Laufende Rechnung

FONCTIONNEMENT		LAUFENDE RECHNUNG		Budget / Voranschlag	2018	Budget / Voranschlag	2017	Comptes / Rechnung	2016
				Charges Aufwand	Produits Ertrag	Charges Aufwand	Produits Ertrag	Charges Aufwand	Produits Ertrag
8.	ÉCONOMIE ET TOURISME		WIRTSCHAFT UND TOURISMUS						
	Total Charges		Total Aufwand	849'500.00		868'800.00		784'151.59	
	Total Produits		Total Ertrag		35'700.00		34'700.00		34'516.08
	Total		Total		813'800.00		834'100.00		749'635.51
830.	Promotion touristique		Tourismusförderung						
830.365.01	Contributions à Fribourg Tourisme et Région		Beiträge an Freiburg Tourismus und Region	590'000.00		590'000.00		590'000.00	
	Total		Total	590'000.00	0.00	590'000.00	0.00	590'000.00	0.00
840.	Promotion économique		Wirtschaftsförderung						
840.301.00	Traitement du personnel		Besoldung des Personals	119'600.00		117'800.00		115'259.29	
840.303.00	Cotisations aux assurances sociales, AVS, APG, AC, etc.		Sozialversicherungsbeiträge : AHV, EO, ALV, usw.	18'400.00		18'100.00		17'654.27	
840.304.00	Cotisations aux caisses de prévoyance		Pensionskassenbeiträge	22'900.00		22'500.00		22'014.53	
840.305.00	Cotisations aux assurances maladie-accident		Unfall- und Krankenversicherungsbeiträge	3'000.00		2'900.00		2'785.82	
840.311.00	Matériel de bureau		Büromaterial	500.00		0.00		0.00	
840.317.00	Frais de délégations		Auslagen für Delegationen	2'000.00		2'000.00		447.14	
840.318.00	Traductions		Übersetzungen	2'000.00		2'000.00		509.44	
840.318.10	Honoraires et frais d'études		Honorare und Kosten für Studien	25'000.00		37'500.00		0.00	
840.318.20	Actions de promotion économique		Aktionen Wirtschaftsförderung	40'000.00		50'000.00		14'003.10	
840.318.90	Prestations de tiers		Leistungen Dritter	4'000.00		4'000.00		0.00	
840.319.00	Cotisations aux associations		Beiträge an Vereine	22'100.00		22'000.00		21'478.00	
840.436.10	Retenues sociales sur les salaires (AVS/AI/AC)		Sozialrückbehalte auf Gehälter (AHV/IV/EO)		7'400.00		7'300.00		7'174.89
840.436.11	Retenues sociales sur les salaires (LPP)		Sozialrückbehalte auf Gehälter (BVG)		9'100.00		8'900.00		8'805.81
840.436.12	Retenues sociales sur les salaires (Ass. maladie/accident)		Sozialrückbehalte auf Gehälter (Kranken- und Unfallversicherungen)		1'200.00		500.00		535.38
840.461.10	Subventions cantonales		Kantonale Subventionen		18'000.00		18'000.00		18'000.00
	Total		Total	259'500.00	35'700.00	278'800.00	34'700.00	194'151.59	34'516.08

Annexe 1 _ Budget de fonctionnement

Beilage 1 _ Voranschlag _ Laufende Rechnung

FONCTIONNEMENT		LAUFENDE RECHNUNG		Budget / Voranschlag Charges Aufwand	2018 Produits Ertrag	Budget / Voranschlag Charges Aufwand	2017 Produits Ertrag	Comptes / Rechnung Charges Aufwand	2016 Produits Ertrag
9.	FINANCES	FINANZEN							
	Total Charges	Total Aufwand		473'800.00		510'100.00		504'018.46	
	Total Produits	Total Ertrag			14'611'400.00		14'252'300.00		14'797'181.63
	Total	Total			-14'137'600.00		-13'742'200.00		-14'293'163.17
940.	Gérance de la fortune et des dettes	Vermögens- und Schuldenverwaltung							
940.318.00	Frais bancaires et postaux	Bank- und Postspesen		600.00		600.00		599.75	
940.322.00	Intérêt des dettes	Schuldzinsen		73'400.00		68'000.00		70'039.35	
940.420.00	Intérêt des capitaux et impôt anticipé	Kapitalzinsen und Verrechnungssteuer			100.00		3'000.00		181.02
940.490.10	Imputations internes des intérêts	Interne Verrechnung der Zinsen			73'400.00		68'000.00		70'039.35
	Total	Total		74'000.00	73'500.00	68'600.00	71'000.00	70'639.10	70'220.37
991.	Participation des communes membres	Anteile der Mitgliedgemeinden							
991.452.01	Part d'Avry	Anteil Avry			228'381.00		220'295.00		224'597.40
991.452.02	Part de Belfaux	Anteil Belfaux			292'152.00		271'586.00		254'830.92
991.452.03	Part de Corminboeuf	Anteil Corminboeuf			279'173.00		262'976.00		249'665.57
991.452.04	Part de Düdingen	Anteil Düdingen			666'219.00		626'849.00		625'585.90
991.452.05	Part de Fribourg	Anteil Freiburg			8'314'895.00		8'065'778.00		8'487'290.59
991.452.06	Part de Givisiez	Anteil Givisiez			490'999.00		486'294.00		516'196.60
991.452.07	Part de Granges-Paccot	Anteil Granges-Paccot			574'057.00		555'412.00		581'077.05
991.452.08	Part de Marly	Anteil Marly			972'533.00		946'726.00		945'412.97
991.452.09	Part de Matran	Anteil Matran			188'693.00		184'608.00		190'161.74
991.452.10	Part de Villars-sur-Glâne	Anteil Villars-sur-Glâne			2'150'998.00		2'139'276.00		2'218'763.16
	Total	Total		0.00	14'158'100.00	0.00	13'759'800.00	0.00	14'293'581.90
998.	Autres postes	Übrige Posten							
998.319.00	Dépenses non spécifiées	Nichtbestimmte Ausgaben		20'000.00		20'000.00		0.00	
998.330.20	Amortissements obligatoires (études mobilité)	Vorgeschriebene Abschreibungen (Mobilitätsstudien)		41'100.00		64'200.00		69'478.31	
998.330.25	Amortissements obligatoires (études environnement)	Vorgeschriebene Abschreibungen (Umweltstudien)		0.00					
998.330.30	Amortissements obligatoires (études aménagement)	Vorgeschriebene Abschreibungen (Raumplanungsstudien)		52'100.00		85'900.00		94'473.08	
998.330.40	Amortissements obligatoires (autres projets mobilité)	Vorgeschriebene Abschreibungen (übrige Mobilitätsprojekte)		283'600.00		271'400.00		269'427.97	
998.330.45	Amortissements obligatoires (autres projets environnement)	Vorgeschriebene Abschreibungen (übrige Umweltsprojekte)		0.00					
998.330.50	Amortissements obligatoires (autres projets aménagement)	Vorgeschriebene Abschreibungen (übrige Raumplanungsprojekte)		3'000.00		0.00			
998.332.00	Amortissements supplémentaires	Zusätzliche Abschreibungen		0.00		0.00			
998.332.20	Amortissements supplémentaires (études mobilité)	Zusätzliche Abschreibungen (Mobilitätsstudien)		0.00		0.00			
998.332.25	Amortissements supplémentaires (études environnement)	Zusätzliche Abschreibungen (Umweltstudien)		0.00					
998.332.30	Amortissements supplémentaires (études aménagement)	Zusätzliche Abschreibungen (Raumplanungsstudien)		0.00		0.00			
998.332.40	Amortissements supplémentaires (autres projets mobilité)	Zusätzliche Abschreibungen (übrige Mobilitätsprojekte)		0.00		0.00			
998.332.45	Amortissements supplémentaires (autres projets environnement)	Zusätzliche Abschreibungen (übrige Umweltsprojekte)		0.00					
998.332.50	Amortissements supplémentaires (autres projets aménagement)	Zusätzliche Abschreibungen (übrige Raumplanungsprojekte)		0.00					
998.490.00	Imputations internes des amortissements	Interne Verrechnung Abschreibungen			379'800.00		421'500.00		433'379.36
	Total	Total		399'800.00	379'800.00	441'500.00	421'500.00	433'379.36	433'379.36

INVESTISSEMENT		INVESTITIONEN		2018	
				Dépenses Ausgaben	Recettes Einnahmen
Récapitulation du budget d'investissement		Überblick über die Investitionsrechnung			
Total dépenses brutes		Total Nettoaufwand		4'063'787	
Total recettes		Total Einnahmen			711'362
Total dépenses nettes		Total Nettoertrag			3'352'425
6.	TRANSPORTS	VERKEHR			
650.	Mobilitéé	Mobilität			
	<i>Projets votés</i>	<i>Angenommene Projekte</i>			
	<i>Mesures PA</i>	<i>Massnahmen AP</i>			
650.522.44	Mesure PA2 11.13: Aménagement d'arrêts sur la Hauptstrasse à l'entrée Sud de Düdingen, pour les lignes régionales	Massnahme AP2 11.13: Gestaltung von Bushaltestellen für die regionalen Buslinien auf der Hauptstrasse am südlichen Eingang der Ortschaft Düdingen		83'900	
	Total mesures PA	Total Massnahmen AP		83'900	0
Total projets votés		Total Angenommene Projekte		83'900	0
	<i>Projets devant faire l'objet d'un message</i>	<i>Projekte, die Gegenstand einer Botschaft sind</i>			
	<i>Mesures hors-PA</i>	<i>Massnahmen ausserhalb AP</i>			
650.522.00	Mesures de mobilité non-déterminées	Nicht festgelegte Mobilitätsmassnahmen		200'000	
	Total mesures hors-PA	Total Massnahmen ausserhalb AP		200'000	0
	<i>Mesures PA</i>	<i>Massnahmen AP</i>			
650.509.11	Mesure PA3 3M.10.01: Adaptation des règlements des constructions pour le stationnement privé	Massnahme AP3 3M.10.01: Anpassung der Baureglemente für private Parkplätze		200'000	
650.509.16	Mesure PA2 C: Stationnement P+R	Massnahme AP2 C: Stationierung P+R		100'000	
650.522.30	Fribourg - Granges-Paccot / mes 22.1: itinéraire mixte piétons/vélos entre la gare de Fribourg et le site de St-Léonard (financement complémentaire / 50%)	Massnahme 22.1: Gemischter Fussgänger-/ Radweg zwischen dem Bahnhof Freiburg und dem Standort St. Leonhard (zusätzliche Finanzierung / 50%)		1'285'470	
650.522.40	Mesure PA2 11.4: Aménagement d'un arrêt sur chaussée (direction gare) et priorisation par une écluse TP régulée par feux (direction Moncor), à l'arrêt Bethléem sur la route de Villars	Massnahme AP2 11.4: Gestaltung einer Bushaltestelle auf der Fahrbahn (Richtung Bahnhof) und ÖV-Priorisierung durch Verkehrsampeln bei der Haltestelle Betlehem (in Richtung Moncor) entlang der Route de Villars		21'234	
650.522.45	Mesure PA2 12.3 : Aménagement de l'interface de la halte de Villars-sur-Glâne	Massnahme AP2 12.3: Gestaltung der Schnittstelle bei der Haltestelle Villars-sur-Glâne		445'878	
650.522.49	Mesure PA2 22.7 : Aménagement pour les cycles (gabarit) sur la liaison Dorte Verte à Villars-sur-Glâne, secteur les Rochettes	Massnahme AP2 22.7: Gestaltung eines Fahrradweges (Profil) auf der Verbindung zur Dorte Verte in Villars-sur-Glâne, Abschnitt les Rochettes		165'983	
650.522.53	Mesure PA2 23.1: Abri vélos B+R halte Poya	Massnahme AP2 23.1: Fahrradunterstand B+R Poya und		47'571	
650.522.55	Mesures PA2 11.11 et 41.16: Voies bus rte de Moncor, réaménagement arrêt Belle-Croix et traversées piétonnes	Massnahmen AP2 11.11 und 41.16: Buslinien auf der Route de Moncor, Neugestaltung haltestelle Belle-croix und Fussgängerüberweg		160'451	
650.522.57	Mesure PA2 43.9: Réaménagement de la traversée de localité de Belfaux (VALTRALOC), phase I	Massnahme AP2 43.9: Neugestaltung der Ortsdurchquerung von Belfaux (VALTRALOC), Phase I		618'300	
	Total mesures PA	Total Massnahmen AP		3'044'887	0
Total projets devant faire l'objet d'un message		Total Projekte, die Gegenstand einer Botschaft sind		3'244'887	0

Annexe 1 _ Budget d'investissement
Beilage 1 _ Voranschlag _ Investitionen

		2018		
INVESTISSEMENT		INVESTITIONEN	Dépenses Ausgaben	Recettes Einnahmen
<i>Recettes d'investissement</i>		<i>Investitionseinnahmen</i>		
650.660.40	Contribution fédérale Mes.11.4 Priorisation TP et arrêt de bus Bethléem (rubrique 650.522.40)	Mitfinanzierung des Bundes - Massnahme 11.4: ÖV-Priorisierung und Haltestelle Bethléem (Rubrik 650.522.40)		16'987
650.660.45	Contribution fédérale Mes.12.3 Interface de la halte de Villars-sur-Glâne (rubrique 650.522.45)	Mitfinanzierung des Bundes - Massnahme 12.3: Schnittstelle bei der Haltestelle Villars-sur-Glâne (Rubrik 650.522.45)		368'916
650.660.49	Contribution fédérale Mes.22.7 Dort-Verte secteur Rochettes (rubrique 650.522.49)	Mitfinanzierung des Bundes - Massnahme 22.7: Dort-Verte Sektor Rochettes (Rubrik 650.522.49)		123'759
650.660.53	Contribution fédérale Mes.23.1 Abri vélos B+R halte Poya (rubrique 650.522.53)	Mitfinanzierung des Bundes - Massnahme 23.1: Fahrradunterstand B+R Poya (Rubrik 650.522.53)		38'057
650.660.55	Contribution fédérale Mes.11.11 et 41.16 Voies bus route de Moncor (rubrique 650.522.55)	Mitfinanzierung des Bundes - Massnahmen 11.11 und 41.16: Buslinien auf der Route de Moncor (Rubrik 650.522.55)		85'792
650.661.40	Participation cantonale Mes.11.4 Priorisation TP et arrêt de bus Bethléem (solde 20%) (rubrique 650.522.40)	Kantonale Beteiligung für die Massnahme AP 11.4: Priorisierung und Haltestelle Bethléem (saldo 20%) (Rubrik 650.522.40)		430
650.661.45	Participation cantonale - Mes.12.3 PA2 Interface de la halte de Villars-sur-Glâne (solde 20%) (rubrique 650.522.45)	Kantonale Beteiligung - Massnahme 12.3 AP2 Schnittstelle bei der Haltestelle von Villars-sur-Glâne (saldo 20%) (Rubrik 650.522.45)		7'696
650.661.49	Participation cantonale - Mes. 22.7 Dort-Verte secteur Rochettes (solde 20%) (rubrique 650.522.49)	Kantonale Beteiligung - Massnahme 22.7: Dort-Verte Sektor Rochettes (saldo 20%) (Rubrik 650.522.49)		4'222
650.661.53	Participation cantonale - Mes. 23.1 Abri vélos B+R halte Poya (solde 20%) (rubrique 650.522.53)	Kantonale Beteiligung - Massnahme 23.1: Fahrradunterstand B+R Poya (saldo 20%) (Rubrik 650.522.53)		956
650.661.54	Participation cantonale - Mes.23.2 PA2 Abri vélos Briegli (solde 20%) (rubrique 650.522.54)	Kantonale Beteiligung - Massnahme 23.2 AP2 Zweiradunterstand Briegli (saldo 20%) (Rubrik 650.522.54)		1'921
650.661.55	Participation cantonale - Mes. 11.11 et 41.16 Voies bus route de Moncor (solde 20%) (rubrique 650.522.55)	Kantonale Beteiligung - Massnahmen 11.11 und 41.16: Buslinien auf der Route de Moncor (saldo 20%) (Rubrik 650.522.55)		7'466
650.661.57	Participation cantonale - Mes.43.9 PA2 "Valtraloc Belfaux phase 1" (solde 20%) (rubrique 650.522.57)	Kantonale Beteiligung - Massnahme 43.9 des AP2 Valtraloc Belfaux - Phase 1 (saldo 20%) (Rubrik 650.522.57)		55'160
Total recettes d'investissement		Total der Investitionseinnahmen	0	711'362
TOTAL MOBILITE		TOTAL VERKEHR	3'328'787	711'362
Dépense nette		Nettoertrag		2'617'425

7. AMÉNAGEMENT ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT **RAUMORDNUNG UND UMWELTSCHUTZ**

790.	Aménagement du territoire	Raumplanung		
	<i>Projets devant faire l'objet d'un message</i>	<i>Projekte, die Gegenstand einer Botschaft sind</i>		
	<i>Mesures PA</i>	<i>Massnahmen AP</i>		
790.509.14	Mesure U PA2: Centralité (Givisiez)	Massnahme S AP2 : Zentralitäten Givisiez	50'000	
790.509.16.2	Concept "vision globale d'un axe PA3" - Schönberg - Basse-Ville	Konzept "Globale Vision einer Achse AP3" - Schönberg - Basse-Ville	50'000	
790.509.16.3	Concept "vision globale d'un axe PA3" - Avry - Villars-sur-Glâne	Konzept "Globale Vision einer Achse AP3" - Avry - Villars-sur-Glâne	50'000	
790.509.16.4	Concept "vision globale d'un axe PA3" - Belfaux - Givisiez	Konzept "Globale Vision einer Achse AP3" - Belfaux-Givisiez	50'000	
790.509.16.5	Concept "vision globale d'un axe PA3" - Granges-Paccot - Agy	Konzept "Globale Vision einer Achse AP3" - Granges-Paccot - Agy	50'000	
790.509.16.6	Concept "vision globale d'un axe PA3" - Düdingen	Konzept "Globale Vision einer Achse AP3" - Düdingen	50'000	
790.509.18	Concept de mise en réseau des parcs urbains (mesure NP01 PA3)	Vernetzungskonzepts der Stadtpärke (Massnahme NL01 AP3)	30'000	
790.509.19	Mesure U PA2: Centralité Marly	Massnahme S AP2: Zentralitäten Marly	50'000	
790.509.20	Autres projets en lien avec l'aménagement du territoire et le paysage	Andere Projekte in Verbindung mit der Raum- und Landschaftsplanung	50'000	
790.522.19	Mesure 3NP16: "un arbre un enfant" (plantation d'arbres)	Massnahme 3NL16: Aktion ein Kind ein Baum (Baumbepflanzungen)	305'000	
Total mesures PA		Total Massnahmen AP	735'000	0

Total projets devant faire l'objet d'un message	Total Projekte, die Gegenstand einer Botschaft sind	735'000	0
--	--	----------------	----------

TOTAL AMENAGEMENT	TOTAL RAUMORDNUNG	735'000	0
Dépense nette	Nettoertrag		735'000

Annexe 2 _ Tableau récapitulatif des coûts par domaine et par commune

Participations communales portées au budget 2018

Communes		Clé statut. agglo	coeff. effectif agglo	clé statut. mobilité	clé VLS	répart. agglo	répart. mobilité	répart. VLS	Admin.	Culture	Mobilité (admin)	Mobilité (TP / clé mobil.)	Mobil. (VLS)	Protect. env.	Aménag.	Prom. écono-mique	Prom. Touris-tique	Finan-ces	TOTAL
Avry	2018	2.28%	2.30%	1.21%	0.00%	123'585	104'796	0	23'559	52'449	15'590	104'796	0	1'597	10'113	5'817	13'993	468	228'381
	2017	2.28%	2.31%	1.21%	0.00%	115'515	104'779	0	19'444	50'108	15'663	104'779	0	non-pertinent	9'636	6'272	13'991	402	220'295
Belfaux	2018	4.00%	4.04%	0.87%	0.00%	216'834	75'317	0	41'335	92'023	27'354	75'317	0	2'802	17'743	10'206	24'551	821	292'152
	2017	3.91%	3.95%	0.85%	0.00%	197'725	73'862	0	33'283	85'769	26'810	73'862	0	non-pertinent	16'493	10'735	23'948	688	271'586
Corminboeuf	2018	2.99%	3.02%	1.35%	0.00%	161'900	117'273	0	30'863	68'710	20'424	117'273	0	2'092	13'248	7'620	18'331	613	279'173
	2017	2.90%	2.93%	1.34%	0.00%	146'895	116'081	0	24'727	63'720	19'918	116'081	0	non-pertinent	12'253	7'976	17'791	511	262'976
Düdingen	2018	9.49%	8.57%	2.38%	0.00%	459'434	206'785	0	97'981	218'136	64'840	206'785	0	6'642	42'060	-6'984	34'815	1'945	666'219
	2017	9.43%	8.45%	2.35%	0.00%	423'408	203'440	0	80'320	206'983	64'699	203'440	0	non-pertinent	39'802	-4'809	34'755	1'659	626'849
Fribourg	2018	46.85%	47.33%	65.77%	57.89%	2'538'239	5'718'762	57'895	483'859	1'077'216	320'199	5'718'762	57'895	32'798	207'703	119'466	287'393	9'605	8'314'895
	2017	47.00%	47.51%	65.06%	57.89%	2'379'159	5'628'726	57'895	400'478	1'032'031	322'592	5'628'726	57'895	non-pertinent	198'453	129'176	288'155	8'273	8'065'778
Givisiez	2018	3.80%	3.84%	3.28%	0.00%	206'085	284'915	0	39'286	87'461	25'998	284'915	0	2'663	16'864	9'700	23'334	780	490'999
	2017	3.83%	3.87%	3.38%	0.00%	193'748	292'546	0	32'613	84'044	26'270	292'546	0	non-pertinent	16'161	10'519	23'466	674	486'294
Granges-Paccot	2018	4.09%	4.13%	4.06%	0.00%	221'450	352'607	0	42'215	93'982	27'936	352'607	0	2'861	18'121	10'423	25'074	838	574'057
	2017	3.89%	3.93%	4.14%	0.00%	196'979	358'433	0	33'157	85'446	26'709	358'433	0	non-pertinent	16'431	10'695	23'857	685	555'412
Marly	2018	9.84%	9.94%	4.87%	15.79%	533'051	423'693	15'789	101'614	226'224	67'244	423'693	15'789	6'888	43'619	25'089	60'355	2'017	972'533
	2017	9.94%	10.04%	4.95%	15.79%	503'011	427'926	15'789	84'671	218'196	68'204	427'926	15'789	non-pertinent	41'958	27'311	60'923	1'749	946'726
Matran	2018	1.87%	1.89%	1.00%	0.00%	101'493	87'200	0	19'347	43'073	12'803	87'200	0	1'311	8'305	4'777	11'492	384	188'693
	2017	1.92%	1.94%	1.01%	0.00%	97'185	87'423	0	16'359	42'157	13'177	87'423	0	non-pertinent	8'106	5'277	11'771	338	184'608
Villars-sur-Glâne	2018	14.78%	14.93%	15.23%	26.32%	800'730	1'323'952	26'316	152'642	339'826	101'012	1'323'952	26'316	10'347	65'523	37'688	90'663	3'030	2'150'998
	2017	14.90%	15.06%	15.70%	26.32%	754'175	1'358'786	26'316	126'949	327'146	102'259	1'358'786	26'316	non-pertinent	62'908	40'948	91'343	2'622	2'139'276
TOTAL	2018	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%	5'362'800	8'695'300	100'000	1'032'700	2'299'100	683'400	8'695'300	100'000	70'000	443'300	223'800	590'000	20'500	14'158'100
	2017	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%	5'007'800	8'652'000	100'000	852'000	2'195'600	686'300	8'652'000	100'000	non-pertinent	422'200	244'100	590'000	17'600	13'759'800

AGGLOMERATION DE FRIBOURG
AGGLOMERATION FREIBURG

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION DE L'AGGLOMERATION DE FRIBOURG

vu

- la loi du 19 septembre 1995 sur les agglomérations,
- les Statuts de l'Agglomération de Fribourg du 1er juin 2008,
- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981,
- le règlement du Conseil d'agglomération du 13 novembre 2008,
- le message n°13 (2016-2021) du Comité d'agglomération du 7 septembre 2017,
- le préavis de la Commission financière,

arrête :

Article premier

Le budget de fonctionnement de l'Agglomération de Fribourg pour l'exercice 2018 est adopté.

Il se présente comme suit :

Total des produits :	CHF 26'969'100
Total des charges :	CHF 26'969'100

Fribourg, le 12 octobre 2017

Au nom du Conseil d'agglomération
de l'Agglomération de Fribourg

Le Président

Le Secrétaire général

Michel Moret

Félicien Frossard

AGGLOMERATION DE FRIBOURG
AGGLOMERATION FREIBURG

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION DE L'AGGLOMERATION DE FRIBOURG

vu

- la loi du 19 septembre 1995 sur les agglomérations,
- les Statuts de l'Agglomération de Fribourg du 1^{er} juin 2008,
- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981,
- le règlement du Conseil d'agglomération du 13 novembre 2008,
- le message n°13 (2016-2021) du Comité d'agglomération du 7 septembre 2017,
- le préavis de la Commission financière,
- le préavis de la Commission d'aménagement, de la mobilité et de l'environnement,

arrête :

Article premier

Le chapitre 650 relatif à la mobilité du budget d'investissement de l'Agglomération de Fribourg pour l'exercice 2018 est adopté.

Pour chaque investissement devant faire l'objet d'un message, l'adoption du montant concerné est faite sous réserve d'un message spécifique à produire ultérieurement.

Le budget d'investissement de la mobilité se présente comme suit :

- Total des dépenses brutes d'investissement :	CHF 3'328'787.-
- Total des recettes d'investissement :	CHF 711'362.-
- Total des dépenses nettes d'investissement :	CHF 2'617'425.-

Fribourg, le 12 octobre 2017

Au nom du Conseil d'agglomération
de l'Agglomération de Fribourg

Le Président

Le Secrétaire général

Michel Moret

Félicien Frossard

AGGLOMERATION DE FRIBOURG
AGGLOMERATION FREIBURG

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION DE L'AGGLOMERATION DE FRIBOURG

vu

- la loi du 19 septembre 1995 sur les agglomérations,
- les Statuts de l'Agglomération de Fribourg du 1^{er} juin 2008,
- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981,
- le règlement du Conseil d'agglomération du 13 novembre 2008,
- le message n°13 (2016-2021) du Comité d'agglomération du 7 septembre 2017,
- le préavis de la Commission financière,
- le préavis de la Commission d'aménagement, de la mobilité et de l'environnement,

arrête :

Article premier

Le chapitre 790 relatif à l'aménagement du territoire du budget d'investissement de l'Agglomération de Fribourg pour l'exercice 2018 est adopté.

Pour chaque investissement devant faire l'objet d'un message, l'adoption du montant concerné est faite sous réserve d'un message spécifique à produire ultérieurement.

Le budget d'investissement de l'aménagement se présente comme suit :

- Total des dépenses brutes d'investissement :	CHF 735'000
- Total des recettes d'investissement :	CHF 0
- Total des dépenses nettes d'investissement :	CHF 735'000

Fribourg, le 12 octobre 2017

Au nom du Conseil d'agglomération
de l'Agglomération de Fribourg

Le Président

Le Secrétaire général

Michel Moret

Félicien Frossard